



- conseil d'administration du 23 mars 2010 -

**RESOLUTION CA n°7-2010**  
**REMISE AUX NORMES**  
**DU REFUGE DES ESPUGUETTES**  
**- PROPRIETE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -**  
**MARCHE DE TRAVAUX**

Le Parc National a l'obligation de remettre aux normes et à niveau le refuge des Espuguettes, dont il est propriétaire en haute vallée de Gavarnie (*Hautes-Pyrénées*). Ce projet est rendu nécessaire par l'obligation de mettre en conformité ce bâtiment au regard des principes de la sécurité incendie et de l'hygiène sanitaire.

L'établissement public du Parc National des Pyrénées a lancé une procédure dite de l'appel d'offres ouvert. L'avis d'appel public à la concurrence a été présenté le 18 décembre 2008 sur le BOAMP (*annonce n°08-297931*), sur l'édition du 23 décembre 2009 de la Dépêche du Midi (*annonce n° 108950*) ainsi que sur le site Internet du Parc national des Pyrénées : [www.parc-pyrénées.com](http://www.parc-pyrénées.com), rubrique « *commandes publiques* ».

Vingt sept entreprises ont effectivement retiré un dossier.

Le marché comprend dix lots. Le délai de réception des offres a été fixé au 30 janvier 2009 à 17 heures. A cette date, treize plis ont été reçus.

En l'absence de conseil d'administration et de commission d'appel d'offre, l'ouverture des plis a été réalisée le 5 mars 2009 en présence de Monsieur Gilles PERRON, directeur du Parc National des Pyrénées, Monsieur Yves HAURE, secrétaire général du Parc National des Pyrénées et Monsieur Jean BURRE, chargé des travaux du Parc National des Pyrénées.

Cette ouverture des plis a été organisée compte tenu :

- de la modification des règles du code des marchés publics conformément à la circulaire du 19 décembre 2008 relative au plan de relance de l'économie française,
- de l'urgence qui doit présider aux travaux en question,
- du cas de force majeure que constitue, à la date de l'ouverture des plis et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'absence de conseil d'administration en charge de la gestion de l'établissement public du Parc National des Pyrénées.



.../...

Le conseil d'administration et ses organes dérivés dont la commission d'appel d'offre étaient en cours de renouvellement comme suite au nouveau décret du Parc National des Pyrénées conformément à la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006.

La commission transitoire, créée par la résolution numéro CA numéro 39-2008 adopté par le conseil d'administration, réuni le 11 décembre 2008, a été informée du principe de cette ouverture de plis lors de la réunion du 3 mars 2009.

Les résultats de cette consultation ont été portés à sa connaissance à l'occasion de la réunion du 23 avril 2009. Cette commission est chargée d'assurer « *le fonctionnement harmonieux de l'établissement en attendant la mise en place du nouveau conseil d'administration* ». Elle a, en outre, « *un rôle d'accompagnement de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à l'occasion d'éventuelles prises de décisions stratégiques* ».

Ces dispositions ont été prises en raison de l'absence de conseil d'administration et donc de bureau et de commission d'appel d'offres.

Il a été décidé de retenir les propositions des quatre entreprises conformes et compatibles avec le cahier des charges de la consultation (*lots n° 1, 7, 8 et 10*) et de déclarer infructueux les six autres lots (*lots n°2, 3, 4, 5, 6 et 9*) :

N°	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant hors taxes
1	Gros - œuvre	Entreprise Prattedessus	158 987,31 €
2	Charpente Couverture Bardage	<i>Infructueux</i>	
3	Menuiserie métallique Serrurerie	<i>Infructueux</i>	
4	Menuiserie bois	<i>Infructueux</i>	
5	Plâtrerie	<i>Infructueux</i>	
6	Carrelage	<i>Infructueux</i>	
7	Peinture	Entreprise Barthelemy Nettoy	40 568,12 €
8	Electricité	Entreprise Talazac	16 973,00 €
9	Sanitaires	<i>Infructueux</i>	
10	Equipement cuisine	Entreprise Marque	15 733,00 €

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 20 avril 2009 sur le BOAMP (*annonce n°09-86486*) et sur le site Internet du Parc national des Pyrénées : [www.parc-pyrénées.com](http://www.parc-pyrénées.com), rubrique « *commandes publiques* ». Un avis d'information a été par ailleurs directement adressé par écrit le 20 avril 2009 aux entreprises des lots déclarés infructueux et qui avaient soumissionné lors de la première consultation.

Pour ce deuxième appel d'offre, douze entreprises ont effectivement retiré un dossier. Le délai de réception des offres a été fixé au 22 mai 2009 à 17 heures. A cette date, sept plis ont été reçus. L'ouverture des plis a été réalisée le 4 juin 2009 en présence de Monsieur Gilles PERRON, directeur du Parc National des Pyrénées, Monsieur Yves HAURE, secrétaire général du Parc National des Pyrénées et Monsieur Jean BURRE, chargé des travaux du Parc National des Pyrénées.

../..



Il a été procédé de la même façon que lors de la séance d'ouverture des plis précédente.  
Les entreprises suivantes ont été retenues :

N°	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant hors taxes
2	Charpente Couverture Bardage	Entreprise Praddessus	26 228,53 €
3	Menuiserie métallique Serrurerie	<i>Infructueux</i>	
4	Menuiserie bois	Entreprise Praddessus	50 955,53 €
5	Plâtrerie	Entreprise Finibat	33 544,81 €
6	Carrelage	Les chapistes d'Aure	19 171,69 €
9	Sanitaires	Entreprise Sarie	13 413,07 €

Compte tenu de l'absence d'offres, le 4 juin 2009, concernant le lot numéro 3 « menuiserie métallique / serrurerie », des devis ont été sollicités directement auprès d'entreprises spécialisées. L'offre de la Serrurerie Bigourdane a été retenue tel que décrit ci-après :

N°	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant hors taxes
3	Menuiserie métallique Serrurerie	Serrurerie bigourdane	25 484,00 €

Pour le lot n°7 « peinture », l'entreprise BARTHELEMY NETTOY avait été classée mieux disante au terme de la procédure de consultation avec une offre à 40 568,12 € hors taxes. Le projet de marché avait donc été proposé avec cette entreprise. Cependant, cette société a été placée en procédure de liquidation judiciaire, par un jugement du tribunal de commerce de Tarbes daté du 20 juillet 2009, avec cessation de paiement à cette même date. Aucun marché ne pouvait donc être conclu avec cette entreprise.

L'entreprise classée immédiatement après, au terme de la consultation, a donc été sollicitée. Il s'agit de l'entreprise SARL RUSSAC & FILS qui a fait une proposition de 40 977,99 € hors taxes. L'offre de la l'entreprise RUSSAC & FILS SARL a été retenue tel que décrit ci-après :

N°	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant hors taxes
7	Peinture	SARL Russac et Fils	40 977,99 €

Vu l'article R 331-23 alinéa I – 10° du code de l'environnement,

Vu la délibération CA n°20 - 2008 prise par le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées en sa séance du 28 mai 2008 et portant règlement intérieur de la commande publique au sein de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération CA n°19 - 2009 prise par le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées en sa séance du 2 novembre 2009 et portant modification du règlement intérieur de la commande publique au sein de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

et compte tenu des circonstances exceptionnelles qui prévalurent, en termes de gouvernance de l'établissement, lors de la passation des marchés utiles à la remise aux normes du refuge des Espuguettes,



./..

- confirme les choix présentés à la commission transitoire du Parc National des Pyrénées le 3 mars 2008 et le 23 avril 2008,
- valide les choix d'entreprises, effectués comme suite à la mise en concurrence, suivants :

N°	Nature du lot	Entreprise retenue	Montant hors taxes
1	Gros - œuvre	Entreprise Pratedessus	158 987,31 €
2	Charpente Couverture Bardage	Entreprise Pratedessus	26 228,53 €
3	Menuiserie métallique Serrurerie	Serrurerie bigourdane	25 484,00 €
4	Menuiserie bois	Entreprise Pratedessus	50 955,53 €
5	Plâtrerie	Entreprise Finibat	33 544,81 €
6	Carrelage	Les chapistes d'Aure	19 171,69 €
7	Peinture	SARL Russac et Fils	40 977,99 €
8	Electricité	Entreprise Talazac	16 973,00 €
9	Sanitaires	Entreprise Sarie	13 413,07 €
10	Equipement cuisine	Entreprise Marque	15 733,00 €

- autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à passer les marchés correspondants pour un montant total de 401 468,93 € hors taxes soit 480 156.84 € toutes taxes comprises, sur le compte 231.1 du budget de l'établissement en charge du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 23 mars 2010.

P/o Le Président,

André BERDOU

Georges AZAVANT  
Premier Vice Président

Le Directeur,

Gilles PERRON